



LETTRE OUVERTE AUX PARLEMENTAIRES DE LA GUADELOUPE

Objet : Crise pénitentiaire majeure en Guadeloupe. Demande d'intervention.

Madame et Messieurs les Parlementaires,

Le syndicat FO Justice de Guadeloupe souhaite vous alerter de nouveau sur les difficultés que rencontrent les personnels. Une situation tellement critique, que certains personnels commencent à montrer leurs limites sur le terrain. Notre organisation syndicale a lancé plusieurs alertes, que ce soit par mail ou par communiqués à destination de la Direction des Services Pénitentiaires d'Outre-Mer (DSPOM), concernant cette situation, mais malheureusement nos écrits et nos doléances sont toujours sans réponses.

Madame et Messieurs les Parlementaires, aujourd'hui, le Centre Pénitentiaire de Baie-Mahault compte 781 personnes détenues pour une capacité théorique de 450 places, soit une surpopulation d'environ 250%. De plus, l'établissement compte plus de 150 matelas au sol, un fait dénoncé par le Ministre lui-même, ainsi que les organismes de défenses des personnes détenues. Cette surpopulation carcérale impacte directement les conditions d'hébergement et vie des personnes détenues, certes, mais engendre une dégradation des conditions de travail des personnels. A la Maison d'arrêt de Basse-Terre, même si l'établissement est neuf, les cellules sont déjà doublées et plus d'une vingtaine de matelas au sol. Basse-Terre montrera bientôt, elle aussi, ses limites en capacité d'hébergement.

Par ailleurs, le manque cruel en ressources humaines est un problème majeur qu'il faudra résoudre rapidement, au risque de se retrouver avec une prison sans personnel pour la faire fonctionner. Les agents sont plus que fatigués ; ils sont pressés comme des citrons, usés, lessivés par ce manque d'effectif. Ce déficit en personnels entraîne des rappels sur les repos, un rythme de travail insupportable, une surcharge de travail, des heures supplémentaires en hausse constante et un ras-le-bol généralisé. Comme nous vous l'avions déjà expliqué, les personnels n'ont pas à souffrir des défaillances de notre Administration et de l'Etat.

Souvent aux actualités, il est question de souffrances au travail, de risques psychosociaux, de burn-out, mais sachez que c'est exactement la situation sur le CP. De plus en plus d'agents sont confrontés à cette situation : plusieurs malaises survenus en plein service et deux collègues directement touchés par un AVC. Cause à effet ou pas, mais force est de constater que ces conditions de travail déplorables au CP touchent à la santé des personnels. Avec 16 postes vacants sur le CP, toujours pas remplacés, l'avenir des personnels reste flou et le désespoir se lit sur le visage de chacun. D'autant plus que d'ici la fin de l'année, d'autres agents (environ 3) partiront à la retraite.

Concernant les questions de sécurité, nos établissements sont devenus des « passoires », certaines cellules sont devenues des magasins où l'on trouve de tout (produits stupéfiants, alcool, armes, matériel HIFI et smartphones) mettant en danger la sécurité des établissements et des personnels. Ces



découvertes mettent en lumière les enjeux sécuritaires auxquels nos établissements sont confrontés. La situation devient de plus en plus grave, que ce soit à Baie-Mahault ou sur Basse-Terre : la sécurité est mise à mal par l'arrivée massive de drones indétectables qui survolent les établissements et les personnels y assistent impuissants.

FO Justice Guadeloupe ne peut plus tolérer de voir la situation de l'établissement et des personnels se dégrader de la sorte. C'est la raison pour laquelle notre organisation syndicale compte encore sur vous, pour remonter ces faits auprès du Ministre.

FO Justice Guadeloupe se fait l'écho des personnels et réclame des moyens adaptés pour nos établissements, c'est une question vitale :

- Des effectifs supplémentaires rapidement adaptés à la réalité du terrain.
- Un plan d'urgence immédiat contre la surpopulation carcérale.
- Des mesures concrètes pour la sécurité des agents.
- Une prise en compte urgente de la souffrance au travail.
- Des moyens technologiques efficaces contre les drones.
- Une écoute réelle et des engagements concrets de la part de l'administration.
- Une fouille générale des établissements ou, à défaut, plus de fouilles ciblées.
- Des moyens matériels adaptés pour les Equipes Locales de Sécurité Pénitentiaire (caméras piétons, bombe incapacitante, équipement renforcé...).
- Mettre en place un protocole clair et immédiat de prise en charge des agents agressés.
- Une solution pour la gestion des détenus présentant des pathologies psy : des structures adaptées, à l'instar des dispositifs spéciaux existant dans l'Hexagone.

Pour finir, nous ne pouvons pas considérer cette situation des plus désagréables comme une simple fatalité, car à défaut de réponses rapides la situation risque d'empirer.

Madame et Messieurs les Parlementaires, il est urgent pour vous de réagir face à cette mort programmée du service public pénitentiaire en Guadeloupe. Notre organisation syndicale FO Justice Guadeloupe est disposée à vous rencontrer pour échanger sur toutes ces problématiques qui nous font griefs et qui ne vont pas dans l'intérêt des personnels.

Dans l'attente d'un retour de votre part, FO Justice Guadeloupe vous prie d'agréer, Madame et Messieurs les Parlementaires, l'expression de notre haute considération.

Baie-Mahault, le 17 avril 2026

Le bureau FO Justice Guadeloupe

